

L'association GSC soutient ses entrepreneurs adhérents

L'association GSC a décidé de soutenir ses chefs d'entreprises adhérents en difficultés financières.

Le fonds social destiné à leur accorder une aide financière exceptionnelle a été doté à hauteur de 420 000€.

La PME de mutualisation d'achat HA+PME a décidé de concourir à ce soutien aux chefs d'entreprise en difficulté en abondant ce fonds à hauteur de 10 000€. D'autres entreprises pourraient venir compléter cet effort de solidarité.

Tout entrepreneur affilié à la GSC depuis au moins un an, éprouvant des difficultés à faire face à leurs charges familiales avec leurs ressources peut saisir la commission du fonds social.

Qui peut en faire la demande ?

Tout dirigeant affilié depuis au moins un an, éprouvant des difficultés à faire face à ses charges familiales avec ses ressources.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide exceptionnelle est de 1 500€ en moyenne. Le montant de l'aide est fixé en fonction des difficultés rencontrées.

Quels éléments fournir ?

Il suffit d'adresser une demande motivée, par mail à l'association fondsocialgsc@gsc.asso.fr avec pour objet « fonds social association GSC + votre numéro de contrat GSC + votre numéro de SIRET », avec vos nom/prénom/ téléphone/ mail/ dénomination de l'entreprise/ SIRET / numéro de contrat et accompagnée des justificatifs suivants :

- dernière notification annuelle d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire le cas échéant,
- 3 derniers relevés de comptes personnels
- justificatifs de charges mensuelles.

La commission du fonds social examine les demandes, sur la base de ces éléments et de tout autre qu'elle jugerait nécessaire.

La décision d'attribution n'est pas motivée et est souveraine.